

## GENOMIC VISION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 4.713.095,60 euros  
Siège social : 80-84 rue des Meuniers, 92220 Bagneux  
477 699 144 RCS Nanterre

---

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 30 OCTOBRE 2020

#### Compte rendu de l'AGE et résultat des votes

L'an deux mille vingt et le 30 octobre, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GENOMIC VISION (la « Société »), s'est tenue à 10 heures, au siège social, à huis clos, i.e. hors la présence des actionnaires et des autres personnes pouvant y assister.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, a permis de constater que les actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 48.734.017 actions, auxquelles sont attachées 48.734.017 voix, sur les 48.734.017 actions ayant le droit de vote.

La présidente a ensuite rappelé que l'assemblée était appelée à délibérer l'ordre du jour suivant :

- délégation de compétence à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions attachés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Winance dans le cadre d'une ligne de financement,
- délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérant au plan d'épargne du groupe.

Il a enfin été rappelé ensuite que :

- l'assemblée se tenant à huis clos les actionnaires ne pouvaient pas poser de questions orales ou proposer des résolutions nouvelles, pendant l'assemblée générale ni voter en assemblée, les actionnaires ayant exprimé leurs votes soit par procuration soit par voix d'un vote par correspondance, dont les résultats ont d'ores et déjà été dépouillés.  
Il n'a pas été posé de question préalablement à l'assemblée.
- Comme indiqué dans l'avis de convocation paru dans Les Petites Affiches le 14 octobre 2020, que, par ordonnance du président du tribunal de commerce de Nanterre en date du 9 octobre 2020, la Selarl AJRS, prise en la personne de Monsieur Philippe Jeannerot, 8 rue Blanche, 75009 Paris, a été désignée en qualité de mandataire ad hoc chargée de représenter les actionnaires défaillants lors de l'assemblée générale.

Il est précisé que les votes exprimés par le mandataire sont intervenus dans un sens conforme à l'intérêt social, étant précisé que les droits de vote attachés aux actions des actionnaires défaillants ont été exercés par le mandataire ad hoc à raison de deux tiers de vote positifs et d'un tiers de votes négatifs, afin de rendre « neutre », en termes de majorité qualifiée, la participation du mandataire ad hoc aux délibérations.

La présidente a ainsi présenté le résultat des votes de chaque résolution soumise au vote de l'assemblée comme suit :

**Première résolution**

*Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions attachés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société Winance et de toute personne ou entité affiliée dans le cadre d'une ligne de financement obligataire convertible*

Cette résolution recueillant 33.323.305 voix pour, soit 68.4 % des votes exprimés, a été adoptée, étant précisé que Winance, actionnaire intéressé, n'a pas pris part au vote, n'ayant pas d'action en sa possession et que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du code de commerce, le quorum et la majorité requis devaient être calculés après déduction des actions possédées par Winance.

**Deuxième résolution**

*Délégation à consentir au directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe*

Cette résolution recueillant 15 414 857 voix pour, soit 31,6 % des votes exprimés, a été rejetée.

\*            \*  
                 \*

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, la présidente a déclaré la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé un présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.